

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	3
2024-043 Maintien du nombre de postes d’adjoints au Maire et élection de nouveaux adjoints.....	3
2024-044 Actualisation de l’ordre du tableau du Conseil municipal.....	6
2024-045 Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif.....	8

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous allons ouvrir la séance du Conseil municipal exceptionnel du 16 février 2024. Merci d’être présents ou présentes. J’ai bien conscience que cela a été fixé – par définition, comme c’est exceptionnel –, rapidement ; mais ce sont les délais à tenir entre les démissions notifiées à la préfecture et à la mairie. J’en suis navré, mais nous allons essayer d’être rapides et efficaces.

Je vais déjà donner lecture des procurations.

Isabelle Kozmin a donné procuration à Guy Grafeuille.

Sophian Saouli à Yannick Chartier.

Bertrand Couturier à Guillaume LARGERON.

Muriel Marty, que nous excusons, puisqu’elle est partie en déplacement à Lourdes, pour le jumelage, donne procuration à François Hervet.

Basile Khouri à Philippe Cordier.

Je propose que soient désignés comme secrétaires de séance, si vous le voulez bien, Philippe Cordier et Rose-Marie Gerbe. Tout le monde est d’accord ? Pas d’opposition ? Je vous remercie.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2024-043

Maintien du nombre de postes d’adjoints au Maire et élection de nouveaux adjoints

M. le Maire –

La première délibération concerne le maintien du nombre d’adjoints.

Je vous renvoie au Code général des collectivités territoriales, qui rappelle que notre commune peut bénéficier d’un nombre maximum d’adjoints de 11, hors les 3 adjoints de quartier.

Nous avons constaté la démission de Philippe Cordier au poste de 6^{ème} adjoint mais avec la volonté de conserver ses fonctions de conseiller municipal.

Nous avons constaté également la démission de Pierrette Concile de son mandat de conseillère municipale et de son poste de 9^{ème} adjointe au Maire.

Notre Conseil municipal a donc été convoqué pour procéder au remplacement des deux adjoints dans la quinzaine de la vacance.

Je vous propose, compte tenu de la tâche de la municipalité et des délégations nécessaires, de conserver le même nombre d’adjoints que nous avons décidé lors de la séance du 28 mai 2020, et donc d’élire deux nouveaux adjoints, que je propose au même rang que les élus qui occupaient les postes devenus vacants, soit les postes de 6^{ème} et de 9^{ème} adjoint.

Je rappelle qu’il n’y a pas de hiérarchie par rapport au numéro des adjoints. Il n’y a pas non plus une communication politique de ce que nous voulons prioriser par rapport aux autres, entre les différentes délégations. Elles sont en train d’être travaillées, et elles seront annoncées un peu plus tard ; y compris des délégations qui seront modifiées par rapport à des élus déjà en place.

Je vous propose donc de procéder à ces remplacements par un vote au scrutin secret de liste, à la majorité absolue.

L’idée de cette délibération est déjà de garder le même nombre d’adjoints, qui est donc de 11.

Sur le principe, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité, de conserver le nombre de postes d'adjoints à 11.

François Diot.

M. Diot –
Simplement, pour que l'on comprenne bien. Mardi, nous vous avons demandé pourquoi il y avait besoin d'un Conseil extraordinaire, car nous avons déjà ces informations-là et nous aurions donc pu voter cela mardi ; vous aviez alors justifié la nécessité de ce Conseil extraordinaire par le fait qu'il y avait une troisième démission dans les tuyaux. Or, on ne la voit pas apparaître ici. Que se passe-t-il exactement ?

M. le Maire –
Vous avez une sagacité dont je ne doutais pas. Je comptais l'annoncer un peu plus tard, mais je vais vous répondre tout de suite. Effectivement, nous aurions pu, finalement, faire mardi ce pour quoi nous sommes réunis ce soir. La difficulté, dont je ne suis pas responsable, c'est que la troisième démission est intervenue avec une volonté qu'elle soit prise en considération à partir du 1^{er} mars. Cela change donc tout. Ce que j'ignorais évidemment mardi.

Nous serons donc obligés de convoquer un Conseil municipal exceptionnel dans la première quinzaine de mars, pour remplacer ce troisième poste d'adjoint. J'en suis navré, mais c'était un imprévu pour tout le monde. J'aurais préféré, effectivement, que les choses fonctionnent autrement, mais c'est ainsi.

François Diot.

M. Diot –
Cela semble quand même assez chaotique, tout ça. Qu'est-ce qui se passe ?

M. le Maire –
Je m'attendais aussi à la question. Non, il ne se passe rien. Il se passe qu'il y a des délais dans le Code général des collectivités territoriales. Je ne suis pas à prendre la plume des élus qui sont amenés à démissionner, et qui le font s'ils l'estiment utile et quand ils l'estiment utile, pour des raisons différentes. Il n'était pas prévu qu'il y ait un report de la prise d'effet de la démission au 1^{er} mars. Il ne se passe rien d'autre. Ne cherchez pas le loup derrière l'arbre ; il n'y a pas d'arbre. C'est purement technique.

Je vous propose que nous procédions au vote par bulletin secret, par liste.

Messieurs les responsables de groupe, avez-vous une liste à nous annoncer ?

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour –
Pour le groupe majoritaire, nous proposons Françoise Hervet et moi-même.

M. le Maire –
Pas d'autres propositions ?

Nous devons procéder par vote par bulletin secret même s'il n'y a qu'une liste. Nous allons donc vous distribuer des bulletins de vote. N'oubliez pas, si vous avez une procuration, de voter deux fois. Toute rature sur les bulletins pré-imprimés avec les deux noms, ou changement de nom, ne sera pas valable, et entraînera la nullité du bulletin, ce qui serait dommage.

Nous allons procéder aux distributions. Je vais appeler deux assesseurs pour le dépouillement du vote. On me dit qu'il faut qu'ils soient dans les plus jeunes. A la base, c'est Damien Baudry, mais qui n'est pas là. Ensuite, le plus jeune est Guillaume LARGERON, puis Iris Gallois.

Pour être tout à fait correct par rapport au scrutin, évidemment chacun fait ce qu'il veut, mais il y a une liste avec un bulletin sur la liste majoritaire avec les noms de Françoise Hervet et de

Jean-Luc Dechauffour, mais, évidemment, un bulletin blanc, qui est aussi un choix possible dans notre démocratie.

François Diot.

M. Diot – Pour notre part, nous ferons comme nous le faisons d’habitude ; c’est-à-dire qu’effectivement il vous appartient à vous, Monsieur le Maire, et à l’équipe majoritaire, de déterminer les personnes les plus à même de porter vos politiques municipales. Nous n’avons pas d’a priori sur les personnes. Nous ne prendrons donc pas part au vote, tout simplement. Comme d’habitude.

M. le Maire – Merci. C’est votre droit, et je le respecte, bien entendu.

Je vais donc demander à calculer le nombre de votants, dès lors que des élus s’excluent du scrutin, ainsi que la majorité.

Madame Chamoux ?

Mme Chamoux – Si j’ai bien compris, il faut que ce soit à l’unanimité ? C’est ça ?

M. le Maire – Non. Majorité absolue.

Mme Chamoux – D’accord.

Je ne prendrai pas part au vote non plus.

M. le Maire – Je vous remercie d’autant plus, et je le dis aux élus qui ne prennent pas part au vote, d’être là ce soir, ce qui nous permet évidemment d’asseoir le quorum. C’est tout à votre honneur d’être présents en étant spectateurs. Merci, en tout cas.

Je vais inviter à voter les élus, dans l’ordre du tableau.

(Il est procédé au vote.)

Je rappelle, pour qu’il n’y ait pas d’ambiguïté, que le groupe « Nevers Écologique et Solidaire » et Émilie Chamoux nous ont dit qu’ils ne prenaient pas part au vote.

Madame et Monsieur les assesseurs, vous pouvez procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

Les résultats sont les suivants :

. 30 votants

. 1 bulletin blanc,

. 29 suffrages exprimés en faveur de la liste majoritaire « Nevers A Venir ».

La majorité est de 15.

(6 élus ne prenant pas part au vote)

Les deux adjoints sont Françoise Hervet et Jean-Luc Dechauffour, que nous félicitons.

Nous allons pratiquer, comme il est d’usage, la remise officielle de l’écharpe aux nouveaux adjoints. Je leur souhaite évidemment un bon travail dans les deux années qui nous restent pour mener leur action en complémentarité de ce qu’ils ont fait en tant que conseiller municipal au service des Neversois et des Neversois et de notre territoire.

Je vais les inviter à me rejoindre.

(Remise d'écharpe à Mme Françoise Hervet et à M. Jean-Luc Dechauffour.)

2024-044 **Actualisation de l'ordre du tableau du Conseil municipal**

M. le Maire – Nous avons à arrêter l'ordre du tableau du Conseil municipal.

Il est ainsi composé :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	Monsieur	THURIOT Denis
Première adjointe	Madame	MORINI Céline
Deuxième adjoint	Monsieur	SUET Michel
Troisième adjointe	Madame	BOUJLILAT Amandine
Quatrième adjoint	Monsieur	DEVOISE Daniel
Cinquième adjointe	Madame	MANGEL Corinne
Sixième adjointe	Madame	HERVET Françoise
Septième adjointe	Madame	WOZNIAK Anne
Huitième adjoint	Monsieur	CHARTIER Yannick
Neuvième adjoint	Monsieur	DECHAUFFOUR Jean-Luc
Dixième adjoint	Monsieur	COUTURIER Bertrand
Onzième adjointe	Madame	GALLOIS Iris
Douzième adjoint – Adjoint de quartier Est	Monsieur	LORON Claude
Treizième adjointe - Adjointe de quartier Cœur de ville - jonction	Madame	DAMERON Cécile
Quatorzième adjoint - Adjoint de quartier Ouest	Monsieur	SANGARE Mahamadou
Conseiller municipal	Monsieur	SAOULI Sophian
Conseiller municipal	Monsieur	GRAFEUILLE Guy
Conseiller municipal	Monsieur	CORDIER Philippe

Conseiller municipal	Monsieur	POMMIER Laurent
Conseillère municipale	Madame	KOZMIN Isabelle
Conseiller municipal	Monsieur	BARSSE Hervé
Conseillère municipale	Madame	MARTY Muriel
Conseillère municipale	Madame	PITOUN Chrystel
Conseillère municipale	Madame	MAZOYER Martine
Conseiller municipal	Monsieur	GHESSAB Walid
Conseillère municipale	Madame	KRONENBERG Christine
Conseiller municipal	Monsieur	LARGERON Guillaume
Conseiller municipal	Monsieur	KHOURI Basile
Conseillère municipale	Madame	BERTRAND Myrienne
Conseiller municipal	Monsieur	DIOT François
Conseillère municipale	Madame	GERBE Rose-Marie
Conseillère municipale	Madame	DUPART-MUZERELLE Sylvie
Conseillère municipale	Madame	CHAMOUX Emilie
Conseiller municipal	Monsieur	BAUDRY Damien
Conseillère municipale	Madame	VARD Florence
Conseillère municipale	Madame	PARDAL Sandra
Conseiller municipal	Monsieur	DEROUAULT Jimmy
Conseiller municipal	Monsieur	BABOURI Rabah
Conseillère municipale	Madame	SANVOISIN Laëtitia

Voilà actuellement l'ordre de ce tableau. Il est amené à évoluer rapidement, vous l'avez compris.

Y a-t-il des voix contre cette actualisation de l'ordre du tableau ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Il en est pris acte à l'unanimité.

M. le Maire – La dernière délibération consiste à approuver le nouveau tableau des indemnités de fonctions des élus, sachant que les modalités sont celles qui ont été retenues lors du Conseil municipal du 29 septembre 2020.

S'il n'y a pas de questions ou de demandes de précisions, je vous propose de voter aussi.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

La séance est terminée, mais, si quelqu'un souhaite s'exprimer, il peut le faire.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Je souhaitais savoir si nous n'avons pas à nous prononcer sur les délégations ?

M. le Maire – Non. J'ai dit tout à l'heure qu'elles seront annoncées un peu plus tard. Elles sont en train d'être travaillées. Je suis très transparent là-dessus, je vais revoir un certain nombre de délégations au-delà des nouveaux élus. C'est ce que j'ai précisé en introduction tout à l'heure.

Nous essaierons, pour l'équipe et pour l'ensemble du Conseil, que vous les connaissiez assez rapidement, sachant qu'il y a un certain nombre de paramètres que j'aimerais prendre en compte, y compris au niveau de l'Agglomération.

François Diot.

M. Diot – Si vous permettez cette boutade ; nous avons mis un mois à avoir un gouvernement, j'espère qu'on mettra moins d'un mois à avoir un adjoint à la santé, un adjoint au centre-ville, un adjoint au commerce...

M. le Maire – Je vais essayer de faire mieux. Maximum 29 jours.

Vous avez raison, gardons notre humour.

Merci beaucoup. Je lève la séance. Nous vous donnerons la prochaine date du Conseil municipal extraordinaire pour que vous puissiez prévoir d'être là. Merci à tous d'avoir joué le jeu d'être présents ce soir.

M. le Maire lève la séance à 18 h 28.

Les secrétaires de séance

Philippe Cordier

Rose-Marie Gerbe

Le Maire

Denis Thuriot